



RECOMMANDATIONS ADLF : TENUE DU PERSONNEL DANS LES PIECES DE CONDITIONNEMENT DES LOTS

Référence : LACT_REC_002
Version : 1
Date d'application :
Page : 1

Rédacteur : Groupe de travail ADLF dirigé par D. Lamireau (Bordeaux) et J Trompette (Lyon)
Aulnay, Bordeaux/Marmande, Brest, Cherbourg, Corbeil, Créteil, Dijon, Ile de France , Limoges, Lyon,
Metz-Thionville, Montpellier, Mulhouse, Nancy, Poitiers, Pontoise, Port Royal, Rennes, Robert Debré, St
Brieuc, Strasbourg, Tours

Groupe de relecture : Adhérents ADLF

Validation le : 5 juin 2015

Diffusion : Site Internet ADLF

Mots clés : Lactarium- tenu personnel-hygiène -AES

1. OBJET

- Décrire les différentes méthodes d'hygiène du personnel pour assurer le traitement du lait maternel
- Eviter la transmission de germes manuportés.
- Assurer la qualité et la sécurité du lait maternel.

2. DOMAINE D'APPLICATION – PERSONNES CONCERNEES

Les personnes concernées par ce mode opératoire sont celles impliquées dans la réception, le traitement et la qualification du lait au Lactarium.

3. DOCUMENTS DE REFERENCE

- Décision du 3 décembre 2007 définissant les règles de bonnes pratiques de fonctionnement des Lactariums.
- Décret du 13 juillet 2010 relatif aux missions, à l'autorisation et aux conditions techniques d'organisation et de fonctionnement des Lactariums.

Pré requis

Le personnel doit respecter une hygiène corporelle stricte :

- Ongles courts, propres, sans vernis
- Ne pas porter de bijoux aux mains et aux poignets.
- Proscrire le port de vêtements civils qui pourraient dépasser de la tenue professionnelle. Cette tenue professionnelle doit être changée tous les jours voire dans la journée si souillée, y compris les vestes polaires.
- Mettre les chaussures nettoyables réservées à la zone du lactarium

Avant d'entrer dans la zone de confections des lots :

- Revêtir une surblouse non stérile (jetable ou non) sur la tenue professionnelle
- Mettre une coiffe à usage unique qui doit recouvrir la totalité des cheveux et les boucles d'oreille
- Mettre un masque à usage unique qui doit recouvrir la bouche et le nez. Lors d'une sortie de la pièce, celui-ci ne doit pas être abaissé. Il peut rester en place sans être touché pendant un maximum de 3 heures.
- Mettre des lunettes avec protection latérale ou un masque avec visière
- Se laver les mains et/ou réaliser une friction désinfectante avant de rentrer dans la pièce

Lors de l'activité :

Mettre des gants non stériles et les changer entre chaque lot. Faire une désinfection des mains au gel hydro-alcoolique à chaque changement de gant.

Après activité : nettoyage de la pièce

Tenue :

- Garder la surblouse ou la remplacer par un tablier jetable pour protéger la tenue professionnelle.
- Enlever le masque.
- Garder la coiffe.